N° 2844 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 22 Mars 1896

LA VIGIE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 63, rue des Fabriques (près la place de Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement se fait à partir du 1er et du 15 de chaque mois.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES, 1re page : 0 fr. 25 la ligne
RÉDACTIONNELLES, 1re page : 0 fr. 60
FAITS DIVERS, 3e page : 0 fr. 75
LOCALES, 4e page : 1 fr. 50

Les manuscrits remis aux bureaux du journal, à Paris, 4 l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'ORGANISATION CATHOLIQUE

Pendant que bon nombre de républicains se désintéressent peu à peu des luttes de la politique et, confiants dans la force de la République, dédaignent les mesures défensives contre les adversaires de nos institutions.

Pendant que les nôtres, après avoir lutté pendant de longues années pour la conquête des libertés publiques et l'affirmation de l'émancipation humaine sous toutes ses formes, se reposent sur les lauriers *conquis*, nos adversaires travaillent.

Ils s'organisent en vue de livrer un assaut plus ou moins prochain à la République démocratique.

On s'en doute bien un peu dans les sphères gouvernementales, et c'est pourquoi on favorise dans la plus large mesure, l'extension des conférences faites par les instituteurs laïques. C'est un moyen d'action qui n'est pas à négliger car un gouvernement à pour devoir de former par tous les procédés en son pouvoir, les jeunes cœurs aux idées larges, généreuses et libérales et d'ouvrir les cerveaux à la raison.

A cette *série de manifestations*, les journaux cléricaux ont répondu, les uns par des protestations, les autres par des jérémiades.

Ils ont enfourché leur dada ordinaire et ont accusé les républicains de faire des Ecoles *sans Dieu*, des réunions *sans Dieu*, des œuvres *sans Dieu*, etc...

Il paraît que Dieu est absent de tout ce qui touche à la République!

De la part de catholiques pratiquants, l'accusation est assez singulière. Nous pourrions même ajouter qu'elle constitue une véritable hérésie.

Puisque Dieu est partout, comment la République a-t-elle *bien pu s'y prendre* pour le chasser de quelque part?

Mais n'insistons pas sur ce point (cela pourrait troubler le repos des érudits théologiens de la presse cléricale) et regardons plus tôt de quelle façon le parti catholique répond aux mesures prises par la République pour éclairer les intelligences.

Il a vu bien vite se fonder à Roubaix, une organisation catholique d'un caractère nettement hostile aux institutions républicaines et aux lois.

Cette levée de goupillons s'est faite autour d'un programme dont voici les grandes lignes :

Comme but : Propager les principes catholiques ; grouper tous les croyants en un seul faisceau ; s'efforcer d'assurer « le triomphe de la vérité catholique sur toutes *les erreurs anti-chrétiennes, maçonniques* ou juives », faire, en un mot, une association ayant pour but de résister à tout ce qui pourrait déplaire à Notre-Sainte-Mère l'Eglise, c'est-à-dire à tout ce qui pourrait plaire à la République.

Pour bien établir l'absence complète de leurs sentiments de respect des lois, les marguillers qui ont composé le prospectus-programme de cette ligue recommandent de :

« Respecter la liberté de toutes les opinions et de tous les systèmes politiques et sociaux, *du moment où ils ne sont point contraires à la vérité catholique* — et s'accorder *sur le seul terrain catholique*, supérieur à toute vue personnelle et à toute compétence particulière.

Propager activement les principes catholiques par tous les moyens au pouvoir de chaque membre et surtout par l'action individuelle et non point faire une propagande théorique, vague indéterminée, et par suite stérile sur les masses.

Ce respect conditionnel n'est-il pas un signe des temps!

On marque aujourd'hui bois et gouvernement. On n'admet celles-là et on ne s'incline devant celui-ci, que lorsque rien ne vient heurter « la vérité catholique ».

Hors de là, point de salut!

Les lois sont faites pour les incrédules ou les négligents, mais non pour les croyants.

La nation est ainsi scindée en deux camps.

Ceux qui obéissent exclusivement à l'Eglise.

Ceux qui obéissent aux lois de leur pays.

C'est la nouvelle division imaginée sans doute, par nos prédicateurs de carême.

La catégorie de fidèles disposés à n'obéir aux lois qu'après l'assentiment préalable de l'Eglise, se groupe en ce moment et prend des mesures afin d'établir une organisation paroissiale ; chaque paroisse nomme deux délégués formant le comité diocésain.

Les curés forment le comité directeur. Les délégués désignés par rue, ont pour mission d'entreprendre à domicile l'action individuelle catholique.

Voilà ce que font, en ce moment nos adversaires.

Et ils ne s'en tiennent pas là.

Ils s'efforcent de mettre la main sur le commerce et sur les négociants en recommandant aux fidèles de ne faire leurs achats que dans les maisons recommandées par le clergé de la paroisse.

On ne sait véritablement plus où s'arrête cette propagande en faveur de la consolidation du parti clérical.

Partout, nos adversaires s'organisent en vue de tenter de regagner ce qu'ils ont depuis longtemps perdu.

Ils n'aboutiront pas, mais encore faut-il essayer d'opposer une digue à leurs efforts.

Ils s'organisent entre eux pour saper l'édifice républicain.

Organisons-nous mieux que nous ne le sommes pour le défendre.

La plus solide des forteresses n'est résistante qu'à la condition d'avoir des hommes sans cesse sur le qui-vive et prêts à faire face à tout événement.

La conscience qu'on a de sa force ne doit jamais être exagérée au point de faire *le dos tentatives, même les plus ridicules*, d'un adversaire que rien ne rebute.

Or, l'organisation catholique est une menace.

Il faut y répondre par autre chose que le dédain.

On semblait sourire il y a quelques temps du péril clérical; on paraissait même le contester.

On peut voir par l'audace sans cesse grandissante de nos adversaires, par leurs procédés de lutte qu'ils ne prennent même plus la peine de dissimuler, combien on avait tort de se tourner bénévolement les pouces et de n'accorder aucune attention à la besogne *souterraine* faite par la taupe cléricale.

Il ne faut rien craindre dit un proverbe, mais tout prendre au sérieux.

L'organisation catholique nous donne lieu, une fois de plus, de méditer utilement ce sage avis.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

La longévité de la femme est supérieure à celle de l'homme, elle est de 5.41 0/0 pour la femme, *contre 5.32 pour l'homme*.

* * *

Une dame Hérault de Sèchelles, arrière petite-fille du célèbre conventionnel, modeste ouvrière, sollicite l'admission de son fils dans un internat de la ville de Paris.

* * *

A Capelle-sur-l'Yvel, vient de mourir Mme Veuve Yvel, la doyenne la plus âgée des Pays Bas. Elle avait 104 ans.

* * *

En l'honneur du savant qui a découvert la photographie des corps opaques, les étudiants de l'Université de Wurzbourg, ont organisé une retraite aux *flambeaux*.

* * *

Le professeur Aubert, de la Faculté de droit, de Christiania, vient de mourir. M. Hagerman, chef du ministère Norvégien, ancien professeur de droit, l'a remplacé dans sa chaire, gardant toutefois la présidence du conseil des ministres.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

SÉNAT

Séance du 20 mars 1896

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de **M. Loubet**, président.

Le Sénat adopte deux projets de loi d'intérêt local, dont celui tendant à autoriser le département de la Lozère à contracter un emprunt de 32.000 francs et à s'imposer extraordinairement.et provisoirement.

M. Volland propose un amendement obligeant les tribunaux à examiner dans leurs jugements les éléments de la faute lourde.

Ces amendements sont en repoussés ou retirés, et la deuxième partie de l'article 1er est adoptée par 132 voix contre 61 sur 226 votants.

M. Blaviez demande au Sénat d'adopter un amendement qui soustrait à l'application de la loi les patrons qui n'occupent pas plus de cinq ouvriers.

Cet amendement est repoussé par 169 voix contre 67 sur 236 votants.

M. Baudoin développe un amendement portant qu'un ouvrier qui s'associe avec un ou deux camarades pour un travail déterminé ne soit pas considéré comme un patron et ne tombe pas conséquemment sous le coup de la loi.

M. le rapporteur. — La commission accepte l'amendement.

L'amendement est adopté.

L'ensemble de l'article 1er est adopté.

L'article 2

M. le président. — Nous passons à l'article 2 : il y a des amendements (Rumeurs prolongées).

M. Félix Martin dépose un amendement tendant à rétablir le caractère forfaitaire de l'indemnité.

M. Monsuez. — Je viens demander au Sénat de revenir au système qu'il a déjà par deux fois approuvé et qui présente plus de garanties pour l'ouvrier et diminue le nombre des procès. Le système de la Commission au contraire ferme la porte à toutes les transactions et il tendra toujours allier devant les tribunaux pour l'appréciation des faits.

M. Félix Martin insiste en faveur de son amendement qui est également approuvé par **M. Trouillot**.

M. Thévenet, rapporteur, au nom de la commission persiste à repousser le forfait, convaincu qu'il est plus sage, en cas de difficultés, de laisser aux tribunaux le soin d'apprécier les circonstances du fait.

M. Blaviez est du même avis et se refuse aux propositions de la commission.

L'amendement **Félix Martin** est repoussé par 138 voix contre 115.

Amendement Maxime Lecomte

La Commission demande que le Sénat lui renvoie l'amendement suivant de **M. Maxime Lecomte** dont elle accepte le principe :

L'indemnité due à la victime de l'accident pour incapacité absolue permanente consiste en une rente viagère qui ne peut être supérieure à la moitié du salaire annuel, ni inférieure au quart.

L'indemnité due à la victime de l'accident pour incapacité partielle permanente consiste en une rente viagère qui ne peut être supérieure à la moitié de la réduction que l'accident a fait subir au salaire annuel, ni inférieure au cinquième de cette réduction.

Ces rentes peuvent être revisées dans les trois années à dater de l'accord intervenu entre les parties ou de la décision définitive, pour être augmentées ou diminuées si le caractère temporaire ou permanent, partiel ou absolu de l'incapacité s'est modifié contrairement aux prévisions de l'accord ou de la décision.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Bérenger dépose son rapport sur le projet de résolution de **M. Ouvrier**, dont la discussion est fixée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 35.

Physionomie du Sénat

Si jamais le Parlement sort de cette loi sur les accidents, on saura à l'utiliser dire à Rome. Voilà quinze ans qu'elle est sur le métier, et quinze ans qu'on la promène d'une chambre à l'autre : et plus on va, plus le but poursuivi semble s'éloigner. Les ouvriers qui ont traversé le Sahara ont tous éprouvé de ces effets de mirage.

Le cerveau troublé par le délire de la soif, ils s'imaginent voir à quelques centaines de mètres devant eux, l'oasis où se cache la source bienfaisante, *ils se traînent sur les genoux*, malgré la fatigue qui les accable ; ils étendent les mains, croyant les plonger dans l'eau fraîche et vivifiante et, sous leurs doigts crispés ne rencontre que le sable brûlant... Il en va de même pour la loi sur les accidents. Après maintes péripéties, après des modifications sans nombre, de prise en considération, de renvoi à la commission on arrive tant bien que mal à se mettre d'accord un texte au vote, et crac ! tout est à recommencer. C'est ainsi qu'il y a quelques mois, le Sénat avait voté à peu de chose près le projet de la Chambre reconnaissant formellement le risque professionnel.

En janvier dernier, ce n'était plus ça ! M. Bérenger réussissait à faire prendre en considération un contre-projet qui remettait tout en question. La commission démissionna en bloc. Une autre fut nommée, dont M. Bérenger lui même était président. Vous croyez peut-être qu'elle adopta le texte dudit M. Bérenger ? Point du tout. Elle en fabriqua un autre qui depuis lors, a été modifié deux ou trois fois.

On a changé plusieurs fois par jour, de sorte qu'on est arrivé à ne plus s'y reconnaître. On a fini tout de même par voter l'article premier aujourd'hui. Ce résultat inattendu a été atteint par les amendements Maxime Lecomte, ainsi que la petite phrase du président annonçant qu'il restait *sur* de six amendements sur l'article 2. De ce train-là, on aura bien fini dans dix ans !

T. H.

A la Chambre

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

L'impôt sur le revenu

C'est demain que commence devant la Chambre la discussion de l'impôt sur le revenu. Elle sera inaugurée par un discours de M. Jaurès, qui au nom du groupe socialiste, déclarera accepter le projet du gouvernement comme un minimum. Le second orateur sera probablement M. Denys Cochin. Il faudra certainement trois séances et peut-être quatre pour aboutir à une conclusion.

Il n'y a pas moins de vingt orateurs inscrits et quelques-uns se doivent pas intervenir dans le débat, car certaines inscriptions n'ont été prises que pour réserver un tour de parole éventuel à certains orateurs il y aura néanmoins assez de discours pour prolonger la discussion plusieurs jours.

On sait comment la question se pose. Le projet de résolution de la commission du budget qui comporte revoi du projet de loi au gouvernement servira de base à la discussion. Quatre contre-projets de résolution sont déjà déposés : ceux de MM. Guillemet, Gaston Doumergue, Trouillot Lhopiteau que nous avons fait connaître précédemment.

A côté ces contre-projets de résolution ont été déposées diverses propositions de loi qui ne pourront, pas plus que le projet du gouvernement être mises aux voix dans le débat prochain, mais que leurs auteurs qui prétendent les faire *pas Chambre puisse s'en inspirer au besoin* et les renvoyer à la commission du budget.

Ce sont les propositions de MM. Berteaux, Ramond, Mabilleau et enfin celles qui lesquelles MM. Lhopiteau et Guillemet, ont complété leurs contre-projets de résolution.

Le Gouvernement adhérera d'après ce que l'on assure, au contre-projet de résolution que présenera M. Mougeot, au double titre de membre de la minorité de la Commission du budget et de membre de la gauche radicale.

La classe de 1895

Paris, 20 mars. — Le ministre de la guerre a décidé que les visites des conscrits de la classe de 1895 hors du département d'inscription seront refusées pour les départements limitrophes et particulièrement lorsque les infirmités invoquées paraîtront nul définies et prétant à la simulation.

Lorsque la famille de renseignements d'un inscrit visite au lieu de résidence ne pourra *pas au conseil de révision de son domicile* le jour de la visite du canton, le conseil ajournera sa décision jusqu'à l'extrême limite des opérations.

Les conseils de révision départementaux se réuniront du *17 au 19 juin pour statuer* sur les demandes de dispense à titre de soutien de famille.

La grâce de l'espion Waller

Nîmes, 20 mars. — M. Waller, le sujet américain condamné au début de l'expédition de Madagascar à vingt ans de détention pour espionnage, et qui obtenait sa grâce à la Maison centrale de Nîmes, vient d'être gracié.

M. Waller a quitté Nîmes.

Les frandes des fournisseurs militaires

Paris, 20 mars. — M. Rouge, député des Bouches-du-Rhône, met actuellement la dernière main à une proposition de loi qu'il déposera prochainement, tendant à la répression plus sévère et plus effective des fraudes commises par les fournisseurs militaires dans les livraisons de vivres, denrées faites à l'armée. M. Rouge demande une modification sérieuse de l'article 433 du Code Pénal qui, comme on l'a vu par des jugements récents, est absolument insuffisant pour empêcher les livraisons de viandes corrompues, etc., nuisibles à la santé de nos soldats.

L'affaire Lebaudy

Paris, 20 mars. — Un journal avait annoncé que des officiers compromis dans les affaires de chantage exercées contre M. Max Lebaudy, seraient sur le point d'être mis en cause.

A ce sujet, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : Que jamais, dans aucune phase de son instruction, M. Meyer n'a découvert trace de la culpabilité d'un officier quelconque.

La Czarine douairière

A NICE

Nice, 22 mars. — La Czarine douairière a décidé de venir passer quelques jours ici près de son fils. Elle arrivera vendredi en nanedi en compagnie de ses deux enfants, le prince Michel *âgé de 18 ans*, et la *princesse Olga, 14 ans*.

L'affaire des pétroles

Paris, 20 *mars*. — M. Meyer, *juge d'instruction*, ne commencera que dans les premiers jours de la semaine prochaine, l'examen de l'affaire des pétroles.

Les chemins de fer du Sud

Paris, 20 mars. — M. Clémenceau a été entendu cet après-midi par M. Le Poittevin, l'instruction *ayant révélé, dit le Temps, que des* fonds de la Compagnie des chemins de fer du Sud avaient été employés pour amener la presse locale et notamment le *Vérrepublicain* à combattre sa candidature. M. Clémenceau a fourni des explications sur la campagne électorale qui a été menée contre lui dans le Var par la Compagnie du Sud.

TENTATIVE DE VOL

à la Bibliothèque nationale

Paris, 20 mars. — Dans la soirée d'hier, vers neuf heures et demie, deux individus étaient aperçus, par des passants, au moment où, rue Colbert, ils escaladaient la palissade en planches qui, de ce côté entoure la Bibliothèque nationale. On avertit immédiatement les gardiens de la paix du poste de police situé rue Richelieu qui pénétrèrent dans les bâtiments et une chasse à l'homme commença : les agents et les employés de la Bibliothèque fouillèrent minutieusement toutes les salles et toutes les cours et finirent par découvrir dans un *cachot* attenant au jardin qui donne sur la rue Vivienne, les deux individus.

Ceux-ci étaient en train de chercher à s'introduire par une fenêtre dans l'intérieur d'une salle du rez-de-chaussée. A la rue des agents, ils tentèrent de prendre la fuite, mais vivement rejoints, ils furent arrêtés et conduits au commissariat de la rue des Colonnes.

Interrogés par M. Rolly de Balnagre, ils ont été reconnus pour être deux individus ayant déjà commettre à partir avec la police : ils ont refusé d'indiquer le motif de leur escalade nocturne, mais tout porte à croire qu'ils avaient l'intention de commettre un vol. Les deux malfaiteurs ont été consignés au poste de la rue de Richelieu à la disposition du magistrat, qui a ouvert une enquête. Cette double arrestation a produit une vive émotion dans le quartier.

LA NEIGE EN ALGÉRIE

Alger, 20 mars. — La neige est tombée en abondance la nuit dernière dans la région de Tlemcen ; elle couvre les rues d'une épaisseur de quinze centimètres.

Nouvelles étrangères

Les Italiens en Afrique

LES PRÉTENTIONS DE MÉNÉLICK

Paris, 20 mars. — Tandis que les journaux italiens annoncent que la paix est tellement imminente que Ménélick a donné ordre de traiter les Italiens en amis, l'*Agence Nationale* communique la dépêche suivante :

« *Rome, 20 mars.* — *Ménélik demande son* indemnité de 40 millions de francs. Son armée menace de cerner Asmara et s'avance toujours vers Massoualh. »

LA DISCUSSION DES CRÉDITS

à la Chambre

Rome, 20 mars. — La discussion des crédits commence par un discours de M. Sanguiliano, ancien sous-secrétaire de l'agriculture. L'orateur approuve le programme du ministère dans la question d'Afrique. L'abandon complet serait une humiliation. Ce serait nuire aux intérêts de l'Italie dans la Méditerranée. M. Sonnino entre dans de grands développements pour conclure à l'ordre du jour pur et simple. Il rappelle les Italiens morts en Afrique.

M. Cavalotti s'écrie : « C'est vous qui les avez tirés » (Interruptions).

M. de Marini, socialiste propose un ordre du jour tendant à l'abandon complet de possessions d'Afrique.

Il demande pourquoi ceux qui réclament la revanche ne l'ont pas demandée après Custozza et après Lissa.

Le langage de M. de Marini soulève de vives protestations.

La Chambre vote la clôture de la discussion.

M. Zavattari veut s'y opposer. « Avant la clôture, les accusés doivent parler » s'écrie-t-il en indiquant M. Crispi qui assiste à la séance à sa place habituelle.

M. Titoni, au nom de la commission, demande le vote des crédits.

M. Tecchio propose la nomination d'une commission de neuf membres désignés par le président, qui serait chargée de rechercher les responsabilités qui, antérieurement, ont conduit dans les affaires désastreuses d'Erythrée et qui ont rendu nécessaires de nouveaux crédits.

M. Torroni, républicain, déclare qu'il votera contre les crédits pour condamner la politique inconstitutionnelle de l'union ministère. L'orateur fait des allusions très vives au pouvoir irresponsable.

Le président, M. Villa, le rappelle par trois fois à l'ordre, *au milieu d'une grande agitation*, puis menace de lui retirer la parole.

M. Taroni s'écrie : « La tribune n'est pas libre, la liberté est violée ».

Le président l'invite à s'expliquer.

M. Taroni proteste. Les paroles déchaînent un violent tumulte.

Le président se courre et la séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. Taroni continue son discours. Le peuple, dit-il, est absolument hostile aux opérations de guerre en Afrique. Il a clairement manifesté sa volonté.

Malgré de violentes protestations M. Taroni termine ainsi : « Le peuple n'est pas écouté. Il se contentera pas de simples manifestations et oubliera les conseils de prudence ».

M. Spirito, partisan de M. Crispi, prononce un discours très agressif qui soulève les *clameurs de l'extrême gauche*.

Il attaque le ministère et affirme qu'une revanche en Afrique est nécessaire.

A ce moment M. Crispi quitte la séance.

M. Barzilai, très écouté, soutient que la paix est nécessaire, bien que les conditions ne puissent malheureusement pas être aussi avantageuses que si l'Italie avait été victorieuse. Il attribue à l'ancien ministère toute la responsabilité de la défaite.

Le général Mocenni lui disait le lendemain de la bataille d'Adoua :

« J'avais prévu ce désastre. Après Amba-Alagi, j'avais proposé de rappeler le général Baratieri, mais le conseil des ministres a décidé de le maintenir en Afrique, parce qu'il avait à Rome une situation parlementaire.

Passant à l'examen de la politique étrangère, l'orateur constate que l'Angleterre est toujours *favorable à l'Italie*, mais seulement en parole. Le même, le Tripoli Allemand impose à l'Italie un rôle qui lui attire des haines et des rancunes ce qui n'empêche pas l'Allemagne et l'Autriche de s'entendre avec la France dans plusieurs occasions. En Orient, l'Italie a dû obligée de rappeler ses escadres parce que la politique suivie par elle ne convenait pas à ses alliés. M. Barzilai déclare qu'il votera les crédits et soutiendra le ministère, auquel il assure de n'avoir pas besoin des voix de l'extrême gauche.

Rome, 20 mars. — Toute la fin de la séance est occupée par un beau discours de M. Ferdinand Martini, ancien ministre de l'instruction *publique, qui défend la politique du nouveau* ministère et considère qu'il est indispensable de faire la paix. Le désir de prendre une revanche après Amba-Alagi et Makalé est cause du désastre d'Adoua.

De longs applaudissements saluent l'orateur qui, « s'adressant aux partisans de la guerre, il leur demande que désmaire il faudrait pour les convaincre.

M. Ferdinand Martini est félicité par de nombreux députés.

M. Brin le complimente au nom du ministère et la séance est levée.

L'armée choanne

Rome, 20 mars. — L'armée des Choans est campée à Ada-Agamus, au sud d'Adigrat. Les communications avec Kassala sont interrompues.

L'Expédition au Soudan

Le départ

Londres, 20 mars. — Le correspondant du *Times* au Caire mande que le colonel Hunter à la tête d'une petite troupe montée à Mehara, est parti de Serras. Les autorités militaires ne sont pas *en mesure de donner des renseignements* quant à la date de l'arrivée de l'expédition à Dongola, mais il est certain que l'on ne peut fixer cette date avant deux ou trois semaines.

Objections du Sultan

Le Caire, 20 mars. — On suppose que, finalement, la cause de la Dette estimera que l'unanimité du consentement des puissances est nécessaire pour le prélèvement des fonds destinés à l'expédition.

Le sultan aurait également fait des objections à l'expédition sur Dongola.

Le Soudan en ébullition

Londres, 20 mars. — On assure que les préparatifs de l'expédition de Dongola, déjà connus dans le Soudan, y produisent une vive agitation.

Les chefs des Derviches auraient expédié des émissaires jusque vers la Tripolitaine, pour soulever tous les musulmans non seulement contre l'Egypte, mais contre tous les nations chrétiennes dont les possessions avoisinent le Soudan.

Si ces renseignements se confirment, l'action anglaise en Egypte, entreprise sans discrétion ni discernement, pourrait ainsi aboutir à une explosion formidable de tout le monde musulman de l'Afrique du Nord.

L'opinion allemande

Berlin, 20 mars. — On s'efforce dans les cercles officieux de Berlin, d'enlever à l'approbation des projets de l'Angleterre en Egypte, toute idée d'hostilité à l'égard de la France. L'expédition au Soudan doit assurer-le service la cause de la civilisation. C'est pour cela que l'Allemagne, dont les intérêts dans la vallée du Nil sont d'ailleurs de peu d'importance, n'a pas cru devoir refuser son adhésion.

On fait remarquer en outre que si l'Angleterre va trop loin du côté du Sud, la France peut *parfaitement* se dédommager des pertes de sa colonie du Congo et s'opposer aux empiètements anglais dans le Haut-Nil. L'Allemagne ne s'opposera nullement à une action de la France de ce côté.

Les chameliers du Khédive

Londres, 20 mars. — On télégraphie du Caire que les officiers de la garde des chameliers et à onze officiers de sa garde de rejoindre l'expédition.

On dit qu'Akasché est occupé par l'avant-garde égyptienne.

A la Chambre des Communes

Londres, 20 mars. — M. Curzon répondant à un grand nombre de questions déclare que le Gouvernement a *été influencé* dans sa décision *d'entreprendre une expédition sur le Haut-Nil*, par les avis venus du gouvernement italien au sujet de la situation de l'Abyssinie et par les effets qui pourraient en résulter pour les intérêts de l'Egypte et la situation militaire. L'Angleterre poursuivra dépense des fonds de réserve de la Caisse égyptienne sur avis de la majorité des commissaires.

Cette interpretation est autorisée par la rédaction du décret constituant le fond de réserve et créant les commissaires de la Dette.

M. Bilton demande si l'intention du gouvernement a été appelée par la déclaration faite par M. Berthelot au Parlement français, mais M. Curzon répond que cette question doit rester politique à l'avenir.

A l'occasion d'un crédit de 10.000.000 livres pour les services civils, M. John Morley demande un vote de blâme du gouvernement. Il y a, dit-il, un désir général dans toutes les puissances européennes de voir l'Egypte rendue capable de s'administrer elle-même et l'Angleterre, en conséquence d'affermir rétablissement de son occupation. Cette occupation a été grandement préjudiciable à l'Egypte, mais au contraire elle a été source inépuisable de désagrément pour l'Angleterre. Il politique, les ministres ont non seulement en opposition avec les engagements pris par le nation, mais ont de même à détruire quelques-uns des avantages que l'Egypte a trouvés dans l'occupation anglaise.

Si le gouvernement jugeait le Mahdi est encouragé par la défaite des Italiens et que cette situation crée un nouveau danger pour les intérêts militaires du gouvernement sont ridicules et dangereusement insuffisants. C'est une prétention absurde de l'imaginer que 3.000 soldats égyptiens à Dongola, jouissent la sécurité parmi les Derviches de Kassala, à 200 milles de distance. Nous voulons un peu plus de lumière sur les intentions politiques et financières qui cache cette entreprise.

Si nous devons avoir une nouvelle forme d'administration égyptienne au Soudan, cela impliquerait le fardeau qui est supporté par l'Egypte et par conséquent l'administration anglaise.

Il y a quelques semaines, toute l'Angleterre se sentait soulagée en songeant qu'on avait de meilleures relations avec la France. On est dans la continuité dans la politique internationale ?

Les sentiments des Français doivent être maintenant froissés par des actions que le gouvernement ne peut expliquer.

M. Chamberlain affirme que l'œuvre de l'Angleterre en Afrique est inachevée, et que la majorité du peuple anglais désire la continuation de l'occupation jusqu'à l'achèvement de l'œuvre entreprise. Dans le passé on a été trop confiant et l'on a pris des engagements qu'il était impossible de tenir à la date fixée.

L'impôt sur le sucre en Allemagne

Berlin, 20 mars. — La commission de l'impôt sur le sucre a terminé hier soir la première lecture du projet sans modifications.

Le droit d'entrée sur le sucre est fixé à 40 marcs par 100 kilogrammes au lieu de 45 marcs.

Dernière Heure

MANIFESTATION NAVALE

au Levant

Toulon, 20 mars. — Le croiseur *Cosmao* a reçu l'ordre de partir le plus tôt possible pour le Levant à l'effet d'y rejoindre la division de l'amiral de Maigrez. Conformément à cet ordre, le *Cosmao* quittera Toulon dès demain, à destination de la division de Maigrez. Il a commandé des approvisionnements et ses chargements des vivres.

En outre, le croiseur le *Lapérouse* appareillera demain pour Madagascar, mais avec mission expresse de ne point passer par Port-Said sans avoir pris les instructions de la division du Levant à laquelle il se joindra, si la question de Dongola nécessite une démonstration navale française.

La situation ministérielle en Italie

Rome, 20 mars. — On considère que le discours prononcé à la fin de la session par M. Marti a sensiblement amélioré la situation ministérielle. La Chambre a procédé aujourd'hui à l'élection de quatre membres de la commission du budget.

Les résultats ont été les suivants :

Candidats ministériels. MM. Picardi 159, Rutini 153, Suardi 147, Gianpietro 97 ; les candidats d'opposition, MM. Torrigiani 140, Grippo 139, Nati 136, Barazzuoli 130. Il y a ballottage.

Ce résultat est considéré comme favorable au ministère. En effet on a trouvé dans l'urne un certain nombre de bulletins blancs qui ont proposé avoir été déposés par l'extrême-gauche non par opposition au cabinet mais par hostilité contre M. Gianpietro, député de l'extrême-gauche, auquel on reproche son amitié pour M. Crispi.

Un accident à la gare du Nord

Paris, 20 mars. — Les voies du chemin de fer du Nord, à la sortie de la gare, sont en ce moment en état de réfection complète. Les travaux s'accomplissent cependant sans arrêter le service, qui s'en trouve toutefois considérablement gêné. Le peu de stabilité des voies non encore malaxées a causé aujourd'hui un accident qui, s'il était produit en pleine voie, aurait pu avoir des suites graves.

Cet après-midi à 5 h. 25, le train 129 arrivant de Charleroi venait de quitter les voies en réparation et arrivait au pont de Jessaint. A la hauteur de la cabine d'aiguillage numéro 2, les voyageurs ressentirent un choc violent qui fut suivi d'un bruyant grincement du train.

La machine venait de sauter hors des rails et continuait son chemin par la ligne acquise alors s'enlisser en travers des voies, les roues dans le sable.

Sauf quelques contusions, grâce à l'allure très ralentie du train sur la zone en réparation, il n'y a pas d'accidents de personnes à déplorer.

Quant aux pertes matérielles elles sont importantes, non-seulement à cause de la machine, mais à cause de la voie entièrement bouchée de labourée par le poids énorme de la locomotive.

L'accident est dû à un aiguillage qui, par suite du peu de précision des organes d'une voie en réparation n'a pas de suite complète.

La régularité du service n'a pu être rétablie qu'à 9 heures du soir.

Crime ou Suicide

La Tour-du-Pin, 20 mars. — Le nommé Jacques Pacealin, âgé de 38 ans, demeurant à Faverges, a été trouvé mort à son domicile. Le corps porte des traces de coups de rasoir.

Pacealin possédait une certaine fortune. On a trouvé sur lui, dans une ceinture de cuir, une somme de 2.600 francs en or et en billets de banque.

Le médecin appelé à faire les constatations a déclaré que la mort remontait à une dizaine de jours, mais n'a pu se prononcer d'une façon